

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 mars 2013

---

**SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 70

présenté par  
M. Taugourdeau

-----

**ARTICLE 5**

À l'alinéa 68, après la seconde occurrence du mot :

« mille »,

insérer le mot :

« un ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Ce projet de loi crée de nouveaux seuils. Ceux ci seront de nouvelles contraintes pour les entreprises.

Cet amendement vise donc à passer de dix mille salariés permanents à dix mille un salariés permanents afin de démontrer toute l'absurdité de ces nouvelles créations de seuil.